

DESCRIPTION OFFICIELLE 2026-2027

PROGRAMME DE DOCTORAT
EN ADMINISTRATION (Ph. D.)

TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1. PARTICULARITÉS DU PROGRAMME.....	3
1.1.1. <i>Nombre de crédits</i>	3
1.1.2. <i>Régime d'études</i>	3
1.2. SPÉCIALISATION D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE.....	3
1.3. MISSION DU PROGRAMME ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	4
1.4. DIRECTION D'ATTACHE ET ORGANISATION.....	5
2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	5
2.1. BASE D'ADMISSION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS RÉGULIERS.....	5
2.2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS RÉGULIERS.....	5
2.3. PASSAGE DIRECT AU PH. D. POUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE DE M. SC.	6
2.4. RECONNAISSANCE DE COURS POUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE DE M. SC.....	6
2.5. COTUTELLE FRANCE-QUÉBEC.....	6
3. CONTENU DU PROGRAMME	6
3.1. STRUCTURE.....	6
3.1.1. <i>Phase I (Préparation)</i>	6
3.1.2. <i>Phase II (Spécialisation)</i>	7
3.1.3. <i>Phase III (Thèse)</i>	7
3.1.4. <i>Constitution des comités de phase II et de phase III</i>	8
3.2. CONDITIONS DE PARCOURS.....	9
3.2.1. <i>Approbations</i>	9
3.2.2. <i>Examen de synthèse</i>	9
3.2.3. <i>Proposition de thèse</i>	9
3.2.4. <i>Thèse</i>	9
3.2.5. <i>Progression</i>	10
3.2.6. <i>Voies de sortie</i>	10
• <i>Attestation d'études doctorales</i>	10
• <i>Obtention d'un grade de M. Sc. pour les étudiantes et les étudiants de Ph. D.</i>	10
3.3. FINANCEMENT DES ÉTUDES.....	10
3.3.1. <i>Règles de cumul du financement externe</i>	11
3.3.2. <i>Responsabilités de la communauté étudiante</i>	11
4. AUTRES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.....	12
ANNEXE – STRUCTURES DES SPÉCIALISATIONS AU PH. D.	13

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Particularités du programme

Le programme de doctorat (Ph. D.) en administration est un programme offert par HEC Montréal depuis 1975, conjointement avec l'Université Concordia (École de gestion John-Molson), l'Université McGill (Faculté de gestion Desautel) et l'Université du Québec à Montréal (École des sciences de la gestion). Ce programme conjoint permet aux personnes admises à HEC Montréal de suivre des cours de doctorat au sein des quatre établissements en plus d'avoir accès à l'ensemble de leurs ressources humaines et matérielles. Le caractère conjoint du programme transparaît particulièrement dans l'offre de cours bilingue et dans les comités de supervision qui conseillent et encadrent les membres de la communauté étudiante durant leur parcours doctoral. Dans le cadre de ce programme, les cours sont offerts le jour et principalement aux trimestres d'automne et d'hiver.

1.1.1. Nombre de crédits

Le programme de doctorat en administration est un programme d'études de troisième cycle. Il comporte un minimum de 90 crédits et mène à l'obtention d'un grade.

1.1.2. Régime d'études

Les étudiantes et les étudiants réguliers inscrits au programme de Ph. D. sont réputés à temps plein. Le programme comporte une résidence minimale de trois ans. Chaque établissement accepte le temps passé en résidence dans une autre université participante comme satisfaisant à ses propres exigences de résidence. Une personne étudiante peut effectuer un trimestre de résidence dans une université non participante au programme avec l'approbation du comité conjoint.

1.2. Spécialisation d'études et de recherche

Les personnes inscrites au programme de Ph. D. sont rattachées à une spécialisation selon leur domaine d'intérêt. La liste des 12 spécialisations offertes à HEC Montréal est la suivante :

1. Affaires internationales
2. Comportement organisationnel et ressources humaines
3. Économie appliquée
4. Finance
5. Gestion des opérations et de la logistique
6. Ingénierie financière
7. Management, stratégie et entrepreneuriat
8. Marketing
9. Sciences comptables
10. Sciences de la décision
11. Sciences des données
12. Technologies de l'information

1.3. Mission du programme et objectifs d'apprentissage

La mission du programme de doctorat en administration de HEC Montréal est de former des chercheurs, des chercheuses et des universitaires compétents, et de stimuler la recherche fondamentale et appliquée portant sur les problèmes de gestion. Le programme s'adresse en premier lieu à des personnes détenant un diplôme de deuxième cycle en gestion ou dans un domaine connexe, qui ont un intérêt et des aptitudes marquées pour la recherche et l'enseignement, et qui veulent s'intégrer à la communauté universitaire en tant que membres du corps professoral ou chercheurs et chercheuses. D'autres s'intéresseront plutôt à une carrière axée sur la recherche et la gestion de haut niveau dans des firmes-conseil en gestion, des entreprises privées ou des organisations publiques.

À la fin de leur programme d'études, les personnes diplômées auront acquis des connaissances de pointe dans leur champ de spécialisation et des habiletés avancées dans la recherche scientifique appliquée au contexte des organisations et de la gestion. En réalisant une thèse de doctorat, elles auront démontré leur capacité de contribuer de façon autonome et originale à l'avancement des connaissances en gestion. Ils auront reçu également une formation les préparant aux responsabilités de l'enseignement universitaire. Finalement, à travers le caractère conjoint du programme, elles auront été exposées à une variété de traditions et de perspectives de recherche.

Dans le but d'améliorer la qualité de la formation dispensée, la direction du programme de doctorat évalue de façon régulière, et par divers moyens, le degré auquel divers objectifs d'apprentissage et compétences sont atteints. Les objectifs d'apprentissage du programme de doctorat à HEC Montréal et les compétences que ce même programme vise à développer sont les suivants :

Objectifs d'apprentissage :

- Maîtriser l'état des connaissances propres à la discipline;
- Maîtriser les méthodologies de recherche pertinentes à la discipline;
- Mener un projet de recherche de qualité;
- Communiquer de façon claire, structurée et concise à la communauté scientifique;
- Faire preuve d'une conduite responsable en recherche;
- Démontrer une capacité à enseigner des cours de niveau universitaire en gestion.

Compétences :

- Démontrer une compréhension fine des concepts clés et cadres théoriques propres à la discipline;
- Porter un regard critique constructif et éclairant sur les écrits publiés au sein de la discipline;
- Démontrer une compréhension approfondie des principales méthodologies de recherche pertinentes à la discipline;
- Justifier adéquatement une problématique de recherche;
- Réaliser une revue de littérature de qualité (rigoureuse, exhaustive, transparente, systématique);
- Justifier la pertinence des choix méthodologiques;
- Appliquer de manière rigoureuse une ou des méthodologies de recherche;
- Interpréter avec justesse les résultats d'un travail de recherche;
- Contribuer de façon originale au développement des connaissances au sein de la discipline;
- Rédiger un document scientifique de façon claire, structurée et concise;
- Communiquer à l'oral de façon claire, structurée et concise à la communauté scientifique;
- Réaliser des travaux de recherche qui respectent les grands principes éthiques en recherche;
- Respecter les règles de propriété intellectuelle, d'intégrité et de conduite responsable dans le cadre de travaux de recherche;
- Appliquer des pratiques pédagogiques de pointe en gestion.

1.4. Direction d'attache et organisation

Le comité conjoint du programme de doctorat, composé de la direction du programme de doctorat de chacune des quatre universités participantes, est responsable de la structure du programme et approuve l'admission finale des personnes candidates ainsi que leur cheminement dans le programme.

Pour sa part, le comité local du programme de doctorat de HEC Montréal, composé d'une ou d'un représentant pour chacune des spécialisations et de la direction du programme qui en assume la présidence, est responsable de la gestion pédagogique du programme.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

2.1. Base d'admission des étudiantes et étudiants réguliers

L'admission au programme de Ph. D. requiert d'avoir complété des études universitaires de deuxième cycle en gestion ou dans une discipline connexe. Les candidatures retenues par la direction du programme doivent être approuvées par le comité conjoint. Avant de recommander l'admission d'une personne ayant déposé une candidature, la direction du programme vérifie que les universités participantes possèdent en commun les ressources suffisantes et disponibles pour offrir à cette personne une formation de qualité. La direction du programme s'assure notamment qu'un ou des membres du corps professoral de HEC Montréal sont disposés à superviser cette personne tout au long de son programme.

2.2. Conditions d'admissibilité des étudiantes et étudiants réguliers

Pour être admissible à titre d'étudiante ou d'étudiant régulier, une personne doit :

- a) être titulaire d'une maîtrise en administration, ou dans une discipline connexe, d'une université reconnue, obtenue avec des résultats jugés excellents;
- b) avoir réussi un ensemble de cours qui, de l'avis de la direction du programme, constitue une préparation suffisante au programme. Toute personne n'ayant pas une préparation suffisante pour la spécialisation, peut se voir imposer des cours de préparation (voir section 3.1.1);
- c) si elle n'est ni francophone ni anglophone, faire la preuve de sa connaissance du français ou de l'anglais de niveau avancé, tel que précisé dans le [règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal](#);
- d) au-delà des exigences ci-dessus, il est optionnel, mais recommandé, de passer l'un ou l'autre des tests suivants :
 - le Test d'aptitude aux études de gestion (TAGE-MAGE);
 - le Graduate Management Admission Test (GMAT);
 - le Graduate Record Examinations (GRE).

Les résultats officiels obtenus à l'un ou l'autre de ces tests doivent être soumis au moment du dépôt de la candidature. La direction du programme ne considèrera pas les résultats antérieurs à la date de validité de chaque test.

2.3. Passage direct au Ph. D. pour la communauté étudiante de M. Sc.

Une personne qui poursuit ses études au programme de M. Sc. en gestion de HEC Montréal peut être admise directement dans le programme de Ph. D. sans avoir complété toutes les exigences de sa maîtrise. La décision d'admission est prise par le comité conjoint, selon les critères d'admission usuels. Pour bénéficier du passage direct à HEC Montréal, la personne étudiante doit :

- a) avoir complété au moins 9 crédits et avoir obtenu une excellente moyenne générale au moment du dépôt de sa candidature;
- b) faire appuyer sa demande d'admission par un membre agrégé ou titulaire du corps professoral de HEC Montréal qui accepte de superviser la personne étudiante tout au long de ses études doctorales;
- c) avoir terminé au moins 21 crédits de sa scolarité de maîtrise et avoir obtenu une excellente moyenne générale au moment de son passage au programme de Ph. D.;
- d) poursuivre son doctorat dans le même champ de spécialisation que celui de son programme de maîtrise, ou dans un champ très connexe.

2.4. Reconnaissance de cours pour la communauté étudiante de M. Sc.

Qu'elle ait terminé sa M. Sc. en gestion de l'École ou qu'elle bénéficie d'un passage direct au Ph. D., une personne peut faire créditer dans sa phase II tous les cours qui sont admissibles pour sa spécialisation au Ph. D. Les cours seront reconnus en conformité avec la structure de Ph. D. en vigueur au moment de l'admission et dans le respect de la [Politique de la reconnaissance des acquis](#).

2.5. Cotutelle France-Québec

La cotutelle est le partage par HEC Montréal et une université française de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'une étudiante ou d'un étudiant au doctorat. Cette cotutelle est notamment possible par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination d'un directeur ou d'une directrice de recherche pour chacun des établissements, d'un directeur et/ou d'une directrice de recherche.

Les deux directions ayant déjà établi une collaboration, elles assument conjointement la responsabilité de la direction scientifique de la personne étudiante concernée. Celle-ci doit satisfaire les exigences des deux programmes de doctorat et, le cas échéant, se verra décerner un diplôme par chacun des établissements d'enseignement.

3. CONTENU DU PROGRAMME

3.1. Structure

Le programme de doctorat en administration comporte un minimum de 90 crédits répartis en trois phases : la préparation (phase I), la spécialisation (phase II) et la thèse (phase III). Chacune de ces phases est décrite ci-dessous.

3.1.1. Phase I (Préparation)

La phase de préparation du programme de doctorat vise à permettre à la personne qui poursuit ses études d'obtenir les connaissances nécessaires avant d'entreprendre les cours plus approfondis de troisième cycle dans le domaine de spécialisation choisi. Les connaissances requises dans le domaine de spécialisation sont

normalement acquises dans le cadre de cours de deuxième cycle. Les cours requis en phase de préparation sont considérés hors programme et ne contribuent pas au total des 90 crédits du programme.

3.1.2. Phase II (Spécialisation)

La phase de spécialisation est celle où l'étudiant ou l'étudiante concentre ses études et ses travaux dans un domaine de spécialisation, en accord avec son comité de phase II. Elle comporte un minimum de 30 crédits. Elle est d'une durée maximale de 2 ans. Les exigences de cette phase varient d'une spécialisation à l'autre. Elle inclut une scolarité comprenant entre 7 et 12 cours et un examen de synthèse. Cette phase peut aussi inclure, selon les spécialisations, la production d'un premier article présentant un travail de recherche original. Les exigences propres à chaque spécialisation sont présentées dans le « *Guide de l'étudiant* » de chaque spécialisation. Durant la phase II, chaque membre de la communauté étudiante devra obligatoirement participer à un certain nombre d'activités de préparation aux métiers en enseignement ou en recherche, dont le cours *ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique*. La liste complète des cours offerts par le programme conjoint est présentée sur le site web du programme.

Chaque membre de la communauté étudiante doit faire approuver le contenu de cette phase par son comité de phase II puis par le comité conjoint et s'assurer qu'il respecte l'ensemble des exigences de sa spécialisation. Un séminaire de doctorat suivi à l'extérieur du programme conjoint peut être reconnu par le comité conjoint, sur présentation du plan de cours détaillé. Tel que mentionné plus tôt, la phase II comprend également un examen de synthèse qui comporte obligatoirement deux épreuves, écrite et orale. Le contenu et la forme de l'examen de synthèse sont définis par les membres du comité de phase II, en fonction de la spécialisation de la personne étudiante (voir le « *Guide de l'étudiant* » de chaque spécialisation pour de plus amples détails).

Seuls les membres agrégés et titulaires du corps professoral ayant un diplôme de doctorat sont habilités à diriger des étudiants et des étudiantes au doctorat et à présider un comité de phase II. Cependant, une professeure ou un professeur adjoint ayant un diplôme de doctorat peut agir à titre de codirectrice ou codirecteur si, et seulement si, l'autre membre de codirection est un membre agrégé ou titulaire du corps professoral de HEC Montréal. Une professeure ou un professeur honoraire peut également agir à titre de codirectrice ou codirecteur si, et seulement si, l'autre membre de codirection est un membre agrégé ou titulaire du corps professoral de HEC Montréal.

3.1.3. Phase III (Thèse)

La phase de rédaction de la thèse comporte 60 crédits. Lorsque le comité de phase III est constitué, la personne qui étudie doit enregistrer son sujet de thèse et le faire approuver par le comité conjoint. Elle ne peut modifier ce sujet de thèse sans l'autorisation de son comité de phase III. La personne qui étudie prépare d'abord une proposition de thèse à la suite de l'approbation des membres de son comité de phase III. Cette proposition prend la forme d'une présentation orale devant les membres de son comité. Cette présentation est également ouverte au public. La personne doctorante rédige ensuite sa thèse toujours sous la supervision de son comité de phase III. Elle la dépose lorsque tous les membres de son comité sont d'accord.

Un jury de thèse, composé d'au moins 4 personnes, est alors constitué. Le rôle du jury consiste à évaluer de manière objective la thèse de la personne qui étudie. Celle-ci présente publiquement sa thèse une fois que le jury de thèse donne son accord. La thèse doit être conforme aux normes de rédaction et de présentation en vigueur à HEC Montréal.

Seuls les membres agrégés et titulaires du corps professoral de HEC Montréal ayant un diplôme de doctorat sont habilités à diriger ou co-diriger des membres de la communauté étudiante au doctorat, et à présider ou co-présider le comité de phase III. Cependant, une professeure ou un professeur adjoint de HEC Montréal peut agir à titre de codirectrice ou codirecteur si, et seulement si, l'autre membre de la codirection est un

membre agrégé ou titulaire du corps professoral de HEC Montréal. Une professeure ou un professeur honoraire peut également agir à titre de codirectrice ou codirecteur si, et seulement si, l'autre membre de la codirection est un membre agrégé ou titulaire du corps professoral de HEC Montréal. Pour des raisons exceptionnelles et après avoir consulté la directrice ou le directeur de thèse, la direction du programme peut, à la suite d'une demande écrite de la personne étudiante où elle explique les motifs des changements, autoriser celle-ci à modifier la composition de son comité de phase III.

3.1.4. Constitution des comités de phase II et de phase III

Les comités de phase II et de phase III sont habituellement composés de trois personnes, et leur constitution obéit aux mêmes règles. Cependant, il n'est pas obligatoire que le comité soit identique pour les deux phases.

Dans tous les cas, la direction de recherche (direction ou codirection) fait partie du comité, et un ou une membre externe y siège également.

Le comité est présidé par la personne qui assure la direction ou la codirection de recherche, laquelle doit être professeure agrégée ou titulaire, ou professeur agrégé ou titulaire.

Lorsqu'une seule personne assume la direction de recherche, une autre personne professeure à HEC Montréal doit également faire partie du comité.

Le comité est alors composé :

- de la personne assurant la direction de recherche (présidence du comité),
- de cette autre personne professeure (membre interne),
- du ou de la membre externe.

Lorsqu'il y a deux personnes codirectrices ou codirecteurs de recherche, il n'est pas nécessaire d'ajouter un autre professeur ou une autre professeure de HEC Montréal.

Le comité est alors composé :

- des deux personnes qui codirigent la recherche,
- du ou de la membre externe.

3.1.4.1. Définition et provenance du ou de la membre externe

La personne qui est membre externe :

- n'est pas affilié à HEC Montréal ;
- est généralement professeur ou professeure dans une faculté de gestion d'un des partenaires du programme (Concordia, McGill, UQAM) ;
- peut également être choisie plus largement parmi les facultés d'une des quatre universités de Montréal (incluant l'ÉTS, la Polytechnique et les autres facultés de l'UdM), lorsque aucune personne possédant l'expertise nécessaire n'est disponible dans les facultés de gestion des partenaires.

Dans ce dernier cas, le choix doit être approuvé par la direction du programme de doctorat.

3.1.4.2. Ajout d'un ou d'une membre supplémentaire

Il est possible d'ajouter une personne additionnelle au comité, qu'elle soit ou non affiliée à HEC Montréal, si son expertise est requise pour compléter celle des autres membres.

3.2. Conditions de parcours

Chaque membre de la communauté étudiante doit respecter l'ensemble des conditions de parcours telles qu'exigées en fonction de sa spécialisation pour poursuivre son programme.

3.2.1. Approbations

- **Phase II** : La personne qui étudie doit faire approuver la composition de son comité de phase II, de même que le contenu de sa phase II, par les comités local et conjoint du programme au plus tard lors de son dernier trimestre de cours.
- **Phase III** : La personne qui étudie doit faire approuver la composition de son comité de phase III, de même que le contenu de cette phase, par le comité conjoint durant le trimestre qui suit l'examen de synthèse.

3.2.2. Examen de synthèse

Les dates des deux épreuves de l'examen de synthèse sont décidées par le comité de phase II en commun accord avec la personne qui étudie. Les deux épreuves de l'examen doivent avoir lieu au plus tard durant le trimestre qui suit la fin de la scolarité. Tout membre de la communauté étudiante qui ne satisfait pas à cette exigence est réputé avoir échoué son examen de synthèse. Si la direction du programme juge que la non-satisfaction du délai était due à un cas de force majeure, elle peut exceptionnellement accorder un délai supplémentaire, n'excédant pas un trimestre et à condition que ce délai respecte la contrainte de durée maximale de la phase II. Pour chaque épreuve, orale et écrite, le comité de phase II peut ajourner l'évaluation une seule fois; dans ce cas, le délai accordé à la personne qui étudie pour refaire l'épreuve ne peut dépasser un trimestre.

3.2.3. Proposition de thèse

Durant la phase III, la personne qui étudie doit faire une proposition de thèse. La date de la présentation de la proposition de thèse est décidée par les membres du comité de phase III en commun accord avec la personne qui étudie. L'objectif de la proposition est de confirmer le choix de sujet de cette personne, d'évaluer son degré d'avancement et d'identifier les éléments à compléter pour le dépôt de la thèse. Si la proposition de thèse est jugée insatisfaisante par les membres du comité, ceux-ci peuvent demander à la personne qui étudie de faire une nouvelle proposition.

3.2.4. Thèse

La personne qui poursuit ses études dépose sa thèse à la suite de l'accord de son comité de phase III. Elle doit être inscrite au programme au moment du dépôt initial de la thèse. En cas de réadmission, cette personne est inscrite à un seul trimestre, celui du dépôt de sa thèse.

La direction du programme nomme le jury qui évalue la thèse et décide de sa recevabilité. Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix, une seule voix étant accordée au directeur ou à la directrice, ou aux codirecteurs et codirectrices. Si le jury accepte la thèse, la soutenance peut être planifiée. La soutenance peut avoir lieu trois semaines après l'annonce publique de celle-ci. Elle a lieu devant le jury de thèse et le directeur de l'École ou son représentant. La soutenance est également ouverte au public.

Le jury peut accepter la thèse telle quelle ou demander à la personne étudiante d'apporter des corrections majeures ou mineures. Cette personne dépose la version finale de sa thèse au secrétariat du programme dans un délai maximal d'un mois (corrections mineures seulement) ou de douze mois (corrections majeures) après la soutenance. La thèse peut également être refusée, impliquant automatiquement l'exclusion de cette

personne du programme. Le programme est considéré comme complété une fois que toutes ses exigences ont été satisfaites.

3.2.5. Progression

La durée maximale pour compléter la phase I est d'un an après l'admission au programme. Le dépôt initial de la thèse doit être fait à l'intérieur d'un délai de six ans à partir de l'admission au programme de doctorat.

La direction du programme peut accorder à la personne étudiante une prolongation d'une durée maximale d'une année pour lui permettre de satisfaire les exigences du programme. Cette demande de prolongation doit être due à des raisons exceptionnelles et doit être approuvée au préalable par le directeur, la directrice ou de la codirection de l'étudiante ou de l'étudiant.

3.2.6. Voies de sortie

- **Attestation d'études doctorales**

Une personne étudiante qui ne termine pas son programme de doctorat peut obtenir une attestation d'études doctorales sous certaines conditions :

- a) Avoir réussi au moins 21 crédits de cours lors de la phase II ;
- b) Avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,0/4.3 ;
- c) Avoir réussi l'examen de synthèse avec une note égale ou supérieure à C.

- **Obtention d'un grade de M. Sc. pour les étudiantes et les étudiants de Ph. D.**

Un membre de la communauté étudiante qui rencontre toutes les conditions ci-haut mentionnées et qui ne peut terminer la rédaction de sa thèse, peut obtenir un diplôme de M. Sc. sous certaines conditions décrites dans la description officielle des programmes de maîtrise ès sciences en gestion (M. Sc.).

3.3. Financement des études

HEC Montréal offre un financement pour une période de 4 ans à tous les membres de la communauté étudiante admis au programme de doctorat, sauf s'ils bénéficient d'un financement externe majeur. Le financement est d'une valeur minimale de 120 000\$ (30 000\$ par année), principalement sous forme de bourses, en plus d'une exonération des droits de scolarité et d'une aide financière de 5 000\$ pour la participation à des activités scientifiques. Cette offre est personnalisée et peut comprendre plusieurs sources de financement, telles que la direction du programme, les membres du corps professoral ayant accepté d'encadrer la personne qui poursuit ses études et les départements d'enseignement pour les activités pédagogiques encouragées par le programme (assistantat d'enseignement, charge de cours, etc.). Un supplément de bourse d'études est également offert par la direction du programme aux étudiants et étudiantes qui font une demande de congé parental.

3.3.1. Règles de cumul du financement externe

La bourse supplémentaire obtenue à la suite d'une initiative individuelle de la personne étudiante ainsi que tout revenu obtenu au-delà du nombre des heures et activités autorisées est cumulable, en partie ou en totalité, avec le financement promis à l'admission.

- Si le montant annuel de la bourse ou du revenu externe est inférieur à 20 000\$, le financement résiduel promis demeure inchangé.
- Si le montant annuel de la bourse ou du revenu externe est égal ou supérieur à 20 000\$, un montant annuel de 15 000\$ du financement promis à l'admission sera minimalement versé jusqu'à la fin de la quatrième année.

Enfin, les prix obtenus par l'étudiante ou l'étudiant (prix de pédagogie, prix Esdras-Minville, etc.) sont entièrement cumulables, sans réduction, au financement promis à l'admission.

3.3.2. Responsabilités de la communauté étudiante

Afin de maintenir son financement, chaque personne inscrite au programme de doctorat doit :

- Maintenir une progression soutenue et obtenir des résultats académiques satisfaisants;
- Déclarer toutes sources de financement supplémentaires à la direction du programme de Ph. D. et à son (ou ses) directeur(s) ou directrice(s) de thèse :
 - Autres bourses et prix obtenus à HEC Montréal
 - Bourses d'organismes subventionnaires ou d'autres organisations externes
 - Revenus issus d'un travail (assistantat de recherche, assistantat d'enseignement, charges de cours, etc.) à HEC ou pour tout autre employeur;
- Donner l'autorisation du paiement des bourses et des revenus par virement bancaire et transmettre ses informations bancaires à jour ainsi que son numéro d'assurance sociale;
- Assister aux cérémonies de remise des bourses auxquelles elle est invitée, le cas échéant ;
- Participer à l'[atelier de préparation de demande de bourses \(ATEL 87023\)](#).

Lors du trimestre d'automne de sa deuxième année, il est fortement recommandé que la personne étudiante présente une demande aux concours d'organismes subventionnaires auxquels elle est admissible.

Les personnes qui poursuivent leurs études au programme de doctorat doivent participer activement aux activités de recherche de HEC Montréal, notamment aux séminaires organisés par les unités de recherche dans leur discipline. Plusieurs des projets de recherche des membres du corps professoral de l'École sont réalisés en collaboration avec elles. La recherche est une activité incontournable de la formation doctorale à HEC Montréal. Les activités de recherche des personnes inscrites au programme sont répertoriées dans le rapport annuel de la Direction de la recherche et du transfert de l'École. Ce rapport, de même qu'une présentation complète des activités, groupes, centres et chaires de recherche de l'École, est disponible sur le site web de l'École sous l'onglet « Recherche ».

Enfin, la direction du programme de doctorat encourage fortement les membres de la communauté étudiante à accompagner des professeures et professeurs en classe à titre d'assistant ou d'assistante d'enseignement à la fin de leur phase II et à assumer, par la suite, une ou deux charges de cours.

4. AUTRES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

La communauté étudiante est soumise aux règlements suivants :

- Règlement pédagogique de HEC Montréal
- Règlement sur l'intégrité intellectuelle des étudiants
- Règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal
- Règlement relatif au relevé de compte de l'étudiant
- Règlement relatif à l'utilisation des ressources informationnelles

Elle doit par ailleurs consulter les politiques suivantes qui la concerne :

- Politique sur la protection des renseignements personnels
- Politique sur la reconnaissance des acquis de HEC Montréal
- Politique de la qualité de la communication de HEC Montréal
- Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains
- Politique sur la conduite responsable de la recherche

Annexe – Structures des spécialisations au Ph. D.¹

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – AFFAIRES INTERNATIONALES	14
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL ET RESSOURCES HUMAINES ..	15
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – ÉCONOMIE APPLIQUÉE	16
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – FINANCE	17
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – GESTION DES OPÉRATIONS ET DE LA LOGISTIQUE	18
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – INGÉNIERIE FINANCIÈRE	20
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – MANAGEMENT, STRATÉGIE ET ENTREPRENEURIAT	21
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – MARKETING	23
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – SCIENCES COMPTABLES	25
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – SCIENCES DE LA DÉCISION	27
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – SCIENCES DES DONNÉES	28
DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.....	29

¹ Les structures officielles sont celles disponibles sur le site web hec.ca

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – AFFAIRES INTERNATIONALES

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 10 séminaires
2. Rédaction d'un article de recherche
3. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRE OBLIGATOIRE

1 séminaire

INTE 80011A Theories of the Multinational Organization

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 2 séminaires

ENTR 81001A Regional Innovation, Clusters and Networks

INTE 80001A Global Value Chains

INTE 80013A Special Topics in International Business

Ou tout autre cours en affaires internationales offert et approuvé par le programme conjoint sujet à l'approbation du comité de phase II.

SÉMINAIRES DE MÉTHODOLOGIE

Minimum 3 séminaires dont 1 en méthode quantitative et 1 en méthode qualitative

MATH 80005A Applied Network Analysis

MATH 80667A Experimental Designs and Statistical Methods

MATH 80816A Econometric Causality and Machine Learning for Business Applications

METH 70001 Exploitation et exploration des données géospatiales

METH 80426A Reading, Doing & Publishing Management Research

METH 80459 Atelier de recherche qualitative en gestion

METH 80744A Theory Building

METH 80745 Méthodes avancées de revues de littérature en gestion

Ou tout autre cours en affaires internationales offert et approuvé par le programme conjoint sujet à l'approbation du comité de phase II.

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT 80470 Pédagogie en gestion

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL ET RESSOURCES HUMAINES

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 7 séminaires
2. Rédaction d'un article de recherche
3. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

2 séminaires

MNGT 80463A Job Attitudes & Behaviors

RHRT 80300 Théories fondamentales en ressources humaines et relations industrielles

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

1 séminaire

MNGT 80420A Learning & Innovation through Theories of Organizational Behavior

RHRT 80301A The Future of Work: Rethinking Organizations and Institutions

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint.

SÉMINAIRES DE MÉTHODOLOGIE

Minimum 3 séminaires

MATH 80667A Experimental Designs and Statistical Methods

METH 80101A Applied Meta-Analysis

METH 80426A Reading, Doing & Publishing Management Research

METH 80459 Atelier de recherche qualitative en gestion

METH 80744A Theory Building

METH 80745 Méthodes avancées de revues de littérature en gestion

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT 80470 Pédagogie en gestion

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – ÉCONOMIE APPLIQUÉE

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 12 séminaires
2. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

6 séminaires

2 en macroéconomie, 2 en microéconomie et 2 en économétrie choisis parmi les cours offerts par l'Université de Montréal

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 5 séminaires

Séminaires en économie ou dans une discipline connexe parmi ceux du programme de doctorat conjoint ou les cours offerts par l'Université de Montréal.

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT 80470 Pédagogie en gestion

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : Des normes à la pratique

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

Présentation publique de la proposition de thèse

Rédaction de thèse

Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – FINANCE

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 10 séminaires
2. Rédaction d'un article de recherche
3. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

5 séminaires

FINA	80222A	Contingent Claims in Incomplete Markets
FINA	80223A	Macro Asset Pricing
FINA	80224A	Continuous-Time Corporate Finance
FINE	703	Empirical Research in Finance (McGill)
FINE	706	Introduction to Financial Economics (McGill)

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

3 séminaires

ADMI	840F	Advanced Topics in Investments and Corporate Finance (Concordia)
ADMI	840X	Financial Theory and Corporate Policy Decisions (Concordia)
ADMI	841J	Derivatives Pricing 1 (Concordia)
ECON	80851A	Theory of Information and Contracts: Advanced Microeconomics
FINE	707	Corporate Finance (McGill)
FINE	710	Fixed Income Securities Theory (McGill)
MATH	80614A	Numerical Methods in Quantitative Finance

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint ou un programme de doctorat d'une autre université montréalaise.

SÉMINAIRE DE MÉTHODOLOGIE

1 séminaire

Parmi les séminaires d'économétrie du programme conjoint ou d'un programme de doctorat d'une université montréalaise

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT 80470 Pédagogie en gestion
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – GESTION DES OPÉRATIONS ET DE LA LOGISTIQUE

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 7 séminaires
1. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

2 séminaires

- OPER 80565A Operations Management Seminar: Fundamental Concepts, Theories and New Perspectives
OPER 80567A Special Topics in Operations and Supply Chain Analytics

SÉMINAIRES DE MÉTHODOLOGIE

Minimum 2 séminaires parmi les deux blocs

Bloc 1 : Maximum 1 séminaire

- ADM 9956 Méthodes avancées d'optimisation pour la gestion de systèmes complexes (UQAM)
COMP 566 Discrete Optimization I (McGill)
COMP 567 Discrete Optimization II (McGill)
INDU 6361 Discrete Optimization (Concordia)
MTH 6404 Programmation en nombres entiers

Bloc 2 : Minimum 1 séminaire

- ADM 9957 Optimisation stochastique (UQAM)
ADM 996A Analyse de données multivariées (UQAM)
ADMI 820W Measurement Factors Analysis and LISREL Modelling (Concordia)
ECON 662D Econometrics 1
MATH 60629 Apprentissage automatique I : analyse des mégadonnées et prise de décision
MATH 80618A Sample Efficient Optimization
MATH 80621 Analyse de données longitudinales et de survie
MATH 80624A Quantitative Risk Management Using Robust Optimization
MATH 80648 Apprentissage automatique II : apprentissage profond
MATH 80655A Large-Scale Optimization Models and Applications
MATH 80667A Experimental Designs and Statistical Methods
MATH 80680A Dynamic Optimization in Management
MATH 80816A Econometric Causality and Machine Learning for Business Applications
METH 80459A Qualitative Research Methods Workshop
METH 80745 Méthodes avancées de revues de littérature en gestion
MSCA 683 Applied Multivariate Data Analysis (Concordia)

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

- MNGT 80470 Pédagogie en gestion
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

SÉMINAIRES AU CHOIX

Tout cours pertinent au projet de recherche de l'étudiant et approuvé par le comité de phase II.

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – INGÉNIERIE FINANCIÈRE

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 7 séminaires
2. Rédaction d'un article de recherche
3. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 5 séminaires

FINA 80222A Contingent Claims in Incomplete Markets
FINA 80223A Macro Asset Pricing
FINA 80224A Continuous-Time Corporate Finance
MATH 80614A Numerical Methods in Quantitative Finance
MATH 80622A Analysis of Extreme Values with Application in Financial Engineering
MATH 80624A Quantitative Risk Management Using Robust Optimization
MATH 80637A Special Topics in Financial Engineering
MATH 80680A Dynamic Optimization in Management
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT 80470 Pédagogie en gestion
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

SÉMINAIRES AU CHOIX

Maximum 1 séminaire

Tout cours pertinent au projet de recherche de l'étudiant et approuvé par le comité de phase II.

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – MANAGEMENT, STRATÉGIE ET ENTREPRENEURIAT

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 10 séminaires
2. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

3 séminaires

MNGT 80410 Théories du management
MNGT 80430 Théories des organisations
MNGT 80445A Theories of Strategy

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 3 séminaires

DDRS 80467A Research in Social Responsibility and Sustainability
ENTR 81001A Regional Innovation, Clusters and Networks
ENTR 81065A Contemporary Research in Entrepreneurship
ETHI 80437 Éthique organisationnelle
METH 80424 Fondements, positions et enjeux épistémologiques en gestion
METH 80426A Reading, Doing & Publishing Management Research
MNGT 80468A Seminar on Family Business Research
MNGT 80491 Pensées critiques contemporaines en gestion
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRES DE MÉTHODOLOGIE

Minimum 2 séminaires

MATH 80005A Applied Network Analysis
MATH 80621 Analyse de données longitudinales et de survie
MATH 80667A Experimental Designs and Statistical Methods
MATH 80816 Causalité économétrique et apprentissage statistique pour applications en gestion
METH 80744A Theory Building
METH 80745 Méthodes avancées de revues de littérature en gestion
METH 80459 Atelier de recherche qualitative en gestion
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT 80470 Pédagogie en gestion
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

SÉMINAIRES AU CHOIX

Tout cours pertinent au projet de recherche de l'étudiant et approuvé par le comité de phase II.

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – MARKETING

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 10 séminaires
2. Rédaction d'un article de recherche
3. Examen synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

4 séminaires

- MARK 80108A Online Consumer Marketing
- MARK 80111A Topics in Consumer Culture Theory
- MARK 80119A Advanced Topics in Marketing
- MARK 80131A Seminar on Service and Relationship Marketing

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 1 séminaire

- MARK 80102A Arts and Cultural Marketing
 - MRKT 702 Advances in Consumer Behaviour (McGill)
 - MRKT 710 Topics in Marketing Strategy (McGill)
- Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRES DE MÉTHODOLOGIE

Minimum 4 séminaires

- MATH 80617A Topics in Pricing Models
 - MATH 80621 Analyse de données longitudinales et de survie
 - MATH 80667A Experimental Designs and Statistical Methods
 - METH 80101A Applied Meta-Analysis
 - METH 80109A Textual Analysis and Psychophysiological Measures
 - METH 80459 Méthodes de recherche qualitative en gestion
 - METH 80744A Theory Building
 - METH 80745 Méthodes avancées de revues de littérature en gestion
 - METH 80748A Effective Science Communication
 - MGPO 701 Seminar in Qualitative Methods (McGill)
- Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint ou un programme de doctorat d'une autre université montréalaise.

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

- MNGT 80470 Pédagogie en gestion
- Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

- ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – SCIENCES COMPTABLES

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 10 séminaires
2. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

2 séminaires

COMP 80921A Research in Management Control

COMP 80975A Corporate Governance and Accounting Research: Theoretical Grounds and Empirical Findings

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 1 séminaire

ACCT 706 Research Design in Accounting (McGill)

ADM 9801 Comptabilité, organisation et société

ADMI 861 (Ir)responsible Organization

ADMI 860W Seminar in Managerial Accounting Theory and Managerial Tax

ADMI 860G Accounting Research: Financial Reporting and Capital Markets

RHRT 9812 Séminaire sur la recherche en sciences comptables

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRES DE MÉTHODOLOGIE

Minimum 1 séminaire en recherche qualitative

METH 80459 Atelier de recherche qualitative en gestion

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

Minimum 1 séminaire en recherche quantitative

MATH 80621 Analyse de données longitudinales et de survie

MATH 80667A Experimental Designs and Statistical Methods

MATH 80816A Econometric Causality and Machine Learning in Business Applications

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

SÉMINAIRES D'ÉPISTÉMOLOGIE

Minimum 1 séminaire

METH 80424 Épistémologie : Science, organisation et société

METH 80426A Reading, Doing and Publishing Management Research

METH 80744A Theory Building

METH 80745 Méthodes avancées de revues de littérature en gestion

MNGT 80410 Théories du management
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT 80470 Pédagogie en gestion
Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRES AU CHOIX

Tout cours pertinent au projet de recherche de l'étudiant et approuvé par le comité de phase II.

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – SCIENCES DE LA DÉCISION

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 7 séminaires
2. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 5 séminaires

MATH	80617A	Topics in Pricing Models
MATH	80618A	Sample Efficient Optimization
MATH	80624A	Quantitative Risk Management Using Robust Optimization
MATH	80634A	Special Topics in Management Science
MATH	80655A	Large Scale Optimization Models and Applications
MATH	80680A	Dynamic Optimization in Management
MATH	80685A	Game Theory

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT	80470	Pédagogie en gestion
------	-------	----------------------

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI	87019	La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique
------	-------	--

SÉMINAIRES AU CHOIX

Maximum 1 séminaire

Tout cours pertinent au projet de recherche de l'étudiant et approuvé par le comité de phase II.

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – SCIENCES DES DONNÉES

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 7 séminaires
2. Rédaction d'un article de recherche
3. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 5 séminaires

MATH 70611A Advanced Data Analytics
MATH 70630A Responsible AI
MATH 80601A Bayesian Modelling
MATH 80621A Survival and Longitudinal Data Analysis
MATH 80627A Complex Networks Analysis
MATH 80636A Special Topics in Data Science
MATH 80648A Machine Learning II: Deep Learning

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint ou un programme de doctorat d'une autre université montréalaise.

SÉMINAIRES AU CHOIX

Maximum 1 séminaire

Tout cours pertinent au projet de recherche de l'étudiant et approuvé par le comité de phase II.

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT 80470 Pédagogie en gestion

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI 87019 La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse

DOCTORAT EN ADMINISTRATION (PH. D.) – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PHASE I – PRÉPARATION (SI NÉCESSAIRE, MAXIMUM 1 AN)

Cours de mise à niveau de la spécialisation (cours de préparation)

PHASE II – SPÉCIALISATION (MAXIMUM 2 ANS)

1. Scolarité d'au moins 10 séminaires
2. Rédaction d'un article de recherche
3. Examen de synthèse

La scolarité comprend les requis suivants :

SÉMINAIRES DE SPÉCIALISATION

Minimum 3 séminaires

ADMI	821A	Artificial Intelligence for Business: Methods and Applications
ADMI	8201	Digital innovation: Conceptualization and Impacts
INSY	704	Organizational and Individuals Impacts of IT (McGill)
INSY	709	IT and Digital Economy (McGill)
TECH	80721A	Special Topics in Information Technology
TECH	80722A	IT Acceptance and Usage
TECH	80723A	Human-Computer Interaction
TECH	80728A	Strategic Management of IT

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRES DE MÉTHODOLOGIE

Minimum 5 séminaires

MATH	80667A	Experimental Designs and Statistical Methods
METH	80101A	Applied Meta-Analysis
METH	80109A	Textual Analysis & Psychophysiological Measures
METH	80426A	Reading, Doing & Publishing Management Research
METH	80459	Atelier de recherche qualitative en gestion
METH	80744A	Theory Building
METH	80745	Méthodes avancées de revues de littérature en gestion
METH	80746A	Scientific Research Paradigms and Logics of Inquiry in the Management Disciplines
METH	80748A	Effective Science Communication
TECH	80724A	Research Methods in IT
TECH	80747A	Information Technologies and Neuroscience

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE

1 séminaire

MNGT	80470	Pédagogie en gestion
------	-------	----------------------

Ou tout autre séminaire équivalent offert par le programme conjoint

ATELIER DE CONDUITE RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

1 atelier (obligatoire mais non crédité)

ETHI	87019	La conduite responsable de la recherche : des normes à la pratique
------	-------	--

SÉMINAIRES AU CHOIX

Tout cours pertinent au projet de recherche de l'étudiant et approuvé par le comité de phase II.

PHASE III – RÉDACTION DE THÈSE

1. Présentation publique de la proposition de thèse
2. Rédaction de thèse
3. Soutenance de thèse